

## Chronologie d'une omerta organisée.

**31/12/2009**, les services préfectoraux refusent de renouveler l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration ...

Pourtant, que ce soit en 2010 ou en 2011, aucune commission urbanisme, aucune commission développement durable ne met ce sujet à son ordre du jour !

Le rapport annuel Eau et Assainissement de 2010 est bien abordé lors de la commission développement durable du **27 septembre 2011**, mais le vice-président de la commission, M. Beyrand, ne fait aucune remarque particulière sur la station d'épuration. Les documents nous étant remis en séance, nous les étudions dans les jours qui suivent.

Notre analyse (dont les résultats font l'objet d'une [communication](#) sur notre site après le conseil municipal du **10/10/2011** durant lequel nous avons posé des questions restées sans réponse), montrait que notre station était au bord de la catastrophe.

Les réalisations immobilières démesurées en cours de réalisation ne pouvaient qu'aggraver la situation. La fameuse étude d'impact de ces constructions que nous réclamions, devait en évaluer les risques. Il nous fut affirmé qu'elle avait, soi-disant, prouvé que les programmes immobiliers ne poseraient aucun problème.

Or la "synthèse de juillet 2010", qui nous a été remise après plus d'un an (**07/2011**) de demandes répétées et dont il nous a été interdit de faire état, notait que la station d'épuration était en limite de saturation avant même la 1<sup>o</sup> livraison !. Elle notait aussi qu'un problème de distribution d'eau potable n'était pas exclu ...

L'arrêté préfectoral que nous vous communiquons est daté du 07/10/2011. On peut penser sans grand risque d'erreur qu'il était connu de nos élus majoritaires et de notre maire - conseiller général. Mais ils n'en ont rien dit lors du conseil municipal du **10/10/2011** bien que nous les ayons interrogés sur le rapport de l'eau.

De même lors du conseil municipal du **12/12/2011**.

Plus grave, recevant une convocation pour une Commission urbanisme en date du **17 janvier 2012** où le sujet ne figurait toujours pas, nous avons demandé que l'étude des causes des refus de permis de construire soit mise à l'ordre du jour. Ceci a été refusé.

Comme pour l'intercommunalité, rien ne se dit, rien ne se fait.

Comme pour l'intercommunalité nous sommes au pied du mur, et la, même, au bord du gouffre. Mais nous ne sommes pas les seuls concernés ! Toutes les populations en aval de Saint Jean d'Illac et Martignas le sont aussi et une pollution de la jalle leur serait tout aussi préjudiciable qu'à nous.

**Le maître mot semble être : cacher la m... au chat et pratiquer la politique de l'autruche.**

### Rappel:

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de **Saint Jean d'Illac ...est Monsieur Le Maire de Saint Jean d'Illac, et il est rémunéré pour cela !**

Voir le texte complet de [l'arrêté](#) préfectoral de mise en demeure